

BON DE COMMANDE

Analyses œnologiques et chimie fine

Document FA-1-6/B

Date de mise en application : le 20 /05/2010

Document à remplir par le demandeur

LABORATOIRES
Dubernet
œ n o l o g i e

CONSEIL EN VINIFICATION - ELEVAGE ET TRAVAIL DU VIN - ANALYSE
ANALYSE FINE - MICROBIOLOGIE DU VIN - AUDIT - EXPERTISE

Demandeur :

Société, Nom :		
Nom du contact :		
Adresse :		
Tél :	Fax :	Email :

Demande d'analyse :

Nombre d'échantillons :
Nature des échantillons : (vin, moûts, bouchons, copeaux, ...)
Analyse(s) souhaitée(s) :

Transmission des résultats :

<input type="radio"/> Remise en main propre au secrétariat du laboratoire	<input type="radio"/> Envoi par télécopie
<input type="radio"/> Envoi par courrier	<input type="radio"/> Information téléphonique des résultats
<input type="radio"/> Envoi par courrier électronique	

Autres destinataires du rapport d'analyse :

Société, Nom :	Société, Nom :
Coordonnées :	Coordonnées :

Adresse de facturation :

<input type="radio"/> Le nom et l'adresse de facturation sont ceux du demandeur		
<input type="radio"/> Autre : Société, Nom :		
Adresse		
N° TVA intracommunautaire :		
Tél :	Fax :	Email :

Fait à : le :

Signature de demandeur :

Conditions générales

1. Contrat et conditions particulières

L'acceptation des conditions du présent document fait foi de contrat. Toute commande implique de la part du demandeur l'adhésion pleine et entière aux conditions décrites dans ce document. Toute demande de conditions de prestation particulière n'entrant pas dans le cadre du présent document fait l'objet d'un contrat écrit en accord entre le client et le laboratoire.

2. Commande Les demandes de prestations doivent faire l'objet d'une demande écrite et explicite, et précisant la demande d'analyse, les destinataires de l'analyse, ainsi que le nom et l'adresse de facturation.

3. Échantillons Le contenu et l'identification des échantillons sont sous la responsabilité des clients. Les résultats analytiques produits par le laboratoire ainsi que les commentaires éventuels concernent l'objet fourni par le demandeur.

Les volumes minima d'échantillon sont précisés dans le catalogue ou disponible sur le site web du laboratoire www.dubernet.com.

Les échantillons sont portés au laboratoire ou envoyés par transporteurs. Les frais de transports sont à la charge du client. La stabilité de l'échantillon jusqu'à arrivée dans nos locaux est sous la responsabilité du client.

Le laboratoire conserve les échantillons 7 jours après la date d'analyse avant de les détruire.

4. Tarifs Les tarifs s'entendent HT en euros et sont valables pour la France métropolitaine. Ils sont révisés tous les ans au 1 janvier.

5. Délais Les délais donnés le sont à titre indicatif.

6. Confidentialité Le laboratoire applique un principe strict de confidentialité, et les rapports d'analyse ne sont transmis qu'au demandeur de l'analyse. Ce dernier peut néanmoins faire une demande écrite et explicite pour qu'une copie du rapport d'analyse soit transmise à un tiers.

7. Assurance qualité Le laboratoire fonctionne sous système d'assurance qualité, selon la norme internationale ISO 17025 applicables aux laboratoires d'essais.

À ce titre, un « manuel qualité » décrivant le fonctionnement et l'organisation du laboratoire est à la disposition des clients. De même, ces derniers peuvent, à leur demande, visiter et/ou auditer le laboratoire.

8. Sous-traitance Certaines demandes d'analyse ne figurant pas dans les tableaux et ne pouvant être traitées au laboratoire peuvent être sous-traitées, après acceptation du client. Le laboratoire choisit le sous-traitant réputé compétent, et garde la responsabilité des travaux effectués. Le client peut néanmoins stipuler le choix du sous-traitant, auquel cas, la responsabilité des travaux effectués lui incombe.

9. Règlement Le laboratoire se réserve la possibilité de demander un acompte à la commande. Les factures sont payables à réception. Le n° de TVA intracommunautaire du laboratoire est FR 82 452341837.

10. Réclamations Les clients peuvent faire part de leurs observations et de leurs réclamations au laboratoire. Ces dernières font l'objet d'un enregistrement sous la forme d'une fiche de réclamation, qui déclenche la mise en œuvre d'actions correctives qui alimentent le processus d'amélioration continue instigé par le fonctionnement sous assurance qualité.

11. Identification des échantillons

Une fois l'échantillon enregistré sous les références fournies par le client, il ne sera procédé à aucune modification de ces références.